

Bernissart, le 25 mai 2021



Le Centre Public d'Action Sociale de Bernissart organisera un examen pour le poste d'un(e) Directeur(trice) général(e) statutaire par voie de recrutement.

Missions

Le Directeur général du CPAS assiste, sans voix délibérative, aux réunions du Conseil de l'action sociale et de Bureau Permanent. Il peut assister aux réunions du Comité spécial du service social.

Il est chargé de la rédaction des procès-verbaux de ces réunions.

Sous le contrôle du Président, le Directeur général, instruit les affaires, dirige l'administration et est le chef du personnel.

Il est le gardien de la légalité et à la garde des archives.

Il peut, à tout moment, prendre connaissance des éléments comptabilisés.

Il met en œuvre et évalue la politique de gestion et de ressources humaines.

Le Directeur général est chargé de la mise en œuvre du Programme Stratégique Transversal.

Conditions:

1. Etre ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne;
2. Jouir des droits civils et politiques ;
3. Etre d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
4. Etre porteur d'un diplôme donnant accès à un emploi de niveau A ;
5. Etre lauréat d'un examen.
6. Avoir satisfait au stage.

Modalités de l'examen

L'examen visé au point 5 comporte les épreuves suivantes :

Une épreuve écrite éliminatoire (cotée sur 20 points) portant sur la formation générale, la maturité d'esprit, les facultés d'idéation et les capacités rédactionnelles. L'épreuve comporte deux parties distinctes à savoir un résumé et un commentaire d'une conférence de niveau universitaire ayant une connotation juridique, économique, sociale ou un rapport avec le management.

Une épreuve écrite éliminatoire d'aptitude professionnelle (cotée sur 40 points) permettant d'apprécier les connaissances minimales requises des candidats dans les matières suivantes:

- Droit constitutionnel ;
- Droit administratif ;
- Droit des marchés publics ;
- Droit civil ;
- Finances et fiscalités locales ;
- Droit communal et loi organique des CPAS .

Une épreuve orale éliminatoire (cotée sur 40 points) portant sur la formation générale, la maturité d'esprit, les facultés d'idéation et la motivation du candidat, l'aptitude à la fonction et à la capacité de management, l'évaluation de sa vision stratégique et sur la maîtrise des compétences nécessaires à l'exercice de la fonction en matière notamment de gestion des ressources humaines, de management et d'organisation du contrôle interne. Cette épreuve porte sur des questions spécifiques ou d'intérêt général et/ou une simulation d'une situation pouvant se présenter lors de l'exercice de la fonction.

Pour être déclarés admissibles, les candidats doivent obtenir au moins 50 % des points dans chacune des épreuves et au minimum 60 % au total.

Sont dispensés des épreuves matières le Directeur général ou le Directeur général adjoint d'un CPAS ou d'une commune nommés à titre définitif.

Dossier de candidature

Les candidatures sont à adresser **par lettre recommandée, pour le 15 juin 2021 au plus tard**, le cachet de la poste faisant foi, à l'attention de Monsieur le Président du CPAS, Claude MONNIEZ, rue Joseph Wauters 12 à 7321 BERNISSART.

Les candidatures seront obligatoirement accompagnées des documents suivants :

1. Une lettre de motivation ;
2. Un curriculum vitae ;
3. Un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
4. Une copie du diplôme ;

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de Madame Ghislaine CARLIER 069/59.06.60.

